

Cher Nicolas Hulot,

Vous avez bien voulu me faire part de vos inquiétudes concernant l'avenir des Serres d'Auteuil et je vous en remercie sincèrement car cela me donne l'occasion de rétablir certaines vérités.

En effet, comme vous, je considère que le Jardin des Serres d'Auteuil constitue un élément majeur du patrimoine botanique de la Capitale et je suis fier que Paris dispose d'un tel joyau, avec des Serres classées à l'inventaire des Monuments Historiques. Comme vous, je suis particulièrement attaché à la préservation et à la valorisation des collections de plantes rares. Dans cet esprit, l'accès gratuit du Jardin des Serres d'Auteuil pour le public, décidé en 2006, avait notamment pour but de permettre à tous les Parisiens et amoureux de Paris d'en profiter librement.

Pour répondre précisément à votre préoccupation sur l'avenir du Jardin des Serres d'Auteuil, sachez que le projet de la Fédération Française de Tennis (FFT) ne vise aucunement à porter atteinte à ce patrimoine exceptionnel. Les Serres Historiques ne sont pas impactées et les collections de plantes rares qui s'y trouvent non plus. Je ne peux donc que m'interroger sur les motivations réelles de celles et ceux qui, sur des éléments mensongers, voudraient faire croire que le patrimoine de Paris serait en « péril ».

En outre, les serres de travail et les serres chaudes à la place desquelles il est prévu de construire un court de tennis entouré de serres ne sont pas classées Monuments Historiques. Celles-ci, construites dans les années 1980 et 2000, ne présentent en effet aucun intérêt architectural. Vous avez même dans cet espace des serres en plastique !

Je soutiens donc pleinement le travail engagé par la FFT, Michel Corajoud et Marc Mimram, respectivement paysagiste et architecte de renommée internationale, qui ont imaginé un nouvel équipement réinscrivant cet espace dans le schéma historique du dessin d'Alphand et s'inspirant des Serres de Formigé. Construire une nouvelle serre ceinturant le court de tennis permettra ainsi d'accueillir plus dignement une partie des collections d'orchidées et de fougères qui sont actuellement entreposées dans des serres quelconques. Les collections seront mieux exposées et le Jardin des Serres sera encore plus beau car débarrassé de ses éléments les plus laids.

Monsieur Nicolas HULOT  
Président de la fondation  
Nicolas Hulot pour la nature et l'homme  
6, rue de l'Est  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

././

Par ailleurs, il n'est évidemment pas question de sacrifier une seule de ces plantes. Si une partie de ces collections restera sur site, l'autre partie sera accueillie au Parc Floral dans le Bois de Vincennes, une des composantes du jardin botanique de Paris comme vous le soulignez vous-même, permettant d'offrir au public de l'Est parisien de nouvelles collections.

De surcroît, contrairement aux éléments qui vous ont été communiqués, il n'est pas question de fusionner le site actuel de Roland Garros et le Jardin des Serres ! Le Jardin des Serres continuera d'être un espace vert géré par la Ville et ne sera utilisé par la FFT, de manière partielle, que durant le Tournoi de Roland Garros, soit quinze jours par an.

Quant au respect de la Charte des Bois, invoquer un quelconque reniement ne repose sur aucun fondement sérieux. Je me permets de vous informer par exemple que 12 hectares de loisirs vont prochainement être ouverts au public sur les pelouses de l'hippodrome d'Auteuil et que le réaménagement du Carrefour des Cascades, dont les travaux sont en cours, permettra d'offrir 7.400 m<sup>2</sup> d'espaces verts supplémentaires au public et de couper plusieurs voies à la circulation automobile.

Enfin, concernant la crainte d'un déferlement de dizaines de milliers de personnes dans le Jardin des Serres d'Auteuil pendant le Tournoi, je vous informe que le Jardin est déjà ouvert au public pendant le Tournoi, sans que cela pose de difficultés particulières. Cela étant, je veillerai bien entendu à ce qu'une éventuelle hausse de la fréquentation du Jardin liée à l'implantation d'un nouvel équipement préserve la qualité remarquable des arbres et des fleurs qui s'y trouvent.

Le projet de la FFT a été approuvé le 24 novembre 2010 par la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, dans laquelle siègent notamment le Directeur régional de l'environnement, la Directrice régionale des Affaires culturelles et le Chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine de Paris, que l'on ne peut raisonnablement pas soupçonner de soutenir un projet qui mettrait en danger les Serres d'Auteuil !

En espérant que ces éléments auront répondu à vos interrogations, je vous prie de croire, Cher Nicolas Hulot, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Très cordialement à vous*



Bertrand DELANOË